

Fiche de proposition d'exposition

Informations générales :

Titre de l'exposition : _____

Dates : du _____ au _____

Proposition émanant de : _____

S'agit-il d'un partenariat ? Avec qui ?

Classes concernées : _____

Répartition des tâches — les élèves doivent être acteurs au maximum dans ce projet :

Qui est **commissaire**¹ de l'exposition ? _____

Comment a lieu le choix des œuvres ou des travaux exposés ?

Qui est le **régisseur**² pendant cette exposition ? _____

Qui est **technicien**³ pendant cette exposition ? _____

Comment s'organise l'accrochage des œuvres/des travaux exposés ?

Qui est **documentaliste**⁴ pendant cette exposition ? _____

Comment s'organise la création des cartels⁵, des cartons d'explications, les guides audio... ?

Qui s'occupe de la **médiation**⁶ pendant cette exposition ? _____

Qui présente les œuvres ? Quand ? Comment : oral, guides audios, projections, textes ? A qui ?

Qui s'occupe de la **communication** pendant cette exposition ? _____

Comment s'organise la communication : flyers, annonce aux parents, site du collège, reportage photo ?

¹ Le **commissaire d'exposition** est la personne qui fait le choix de la thématique de l'exposition, des œuvres et de la scénographie.

² Le **régisseur** est chargé des bonnes conditions de transport des œuvres qui sont prêtées à d'autres musées pour des expositions temporaires, de vérifier leur état de conservation avant leur départ et après leur retour. Il est chargé de demander des assurances aux emprunteurs. Il gère le rangement des œuvres dans les réserves des musées. Il travaille en collaboration avec conservateur et techniciens, notamment au moment de l'installation d'expositions temporaires dans les salles du musée.

³ Les **techniciens** sont spécialisés pour installer et déplacer les œuvres à l'intérieur du musée, avec beaucoup de précautions. Ils sont également chargés de créer des emballages spéciaux pour le transport des œuvres à l'extérieur du musée. Pour les expositions temporaires, ils réalisent les cimaises, meubles, vitrines, cadres dessinés par le muséographe.

⁴ La mission du **documentaliste** consiste à effectuer des recherches sur les œuvres, à la demande des conservateurs ou de chercheurs et à les ranger dans des "dossiers d'œuvre", sous forme papier et également informatique. Il gère aussi une photothèque qui rassemble des reproductions des œuvres du musée. Le service de documentation du musée accueille également sur rendez-vous les personnes qui souhaitent des informations sur les œuvres. Il contribue à la création des cartons d'informations sur les œuvres ou sur les artistes. Il peut contribuer à la création et surtout à la vérification des informations des cartels.

⁵ Le **cartel** est le petit carton collé à côté des œuvres et contenant les informations essentielles : auteur (année de naissance-décès), *titre de l'œuvre*, date de réalisation de l'œuvre, technique(s) et médium(s) utilisés, lieu de conservation.

⁶ Les **médiateurs** sont sous la responsabilité de la responsable du Département des publics, qui organise des animations pour tous les publics. Leur mission consiste à préparer des visites pour faire connaître les œuvres à tous les visiteurs. Ils sont entre les œuvres et le public, "au milieu", d'où leur nom de médiateur. Ils rédigent des textes pour le public, comme des notices d'œuvres pour les visiteurs, des documents d'informations sur le musée.